


**BON DE COMMANDE DE VALIDATION TEMPORAIRE DU PERMIS DE CHASSER SAISON 2018/2019
VALABLE 3 JOURS OU 9 JOURS CONSECUTIFS**

A) Références du permis de chasser

Original Duplicata
Numéro :

Délivré le :

Par : Préfecture ou ONCFS :
 Pays* :

 Joindre une copie du permis si duplicata

C) Renseignements complémentaires

Téléphone domicile :
Téléphone portable :
E-mail :

D) Pour mineurs et majeurs sous tutelle

Père/mère/Tuteur*:
Juge des tutelles :
Le :
Signature :

* Rayez les mentions inutiles

**VALIDEZ ET IMPRIMEZ DIRECTEMENT
SUR NOTRE SITE :
www.fdc57.org**

B) Identification du bénéficiaire (modifiez si changement)

Nom :
Prénom :
Adresse :

CP :
Ville :
Pays :

Date de naissance obligatoire :
Lieu de naissance obligatoire :

E) Je soussigné,
- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration (au verso de la demande) sur les causes d'incapacités ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement bécasse pour la saison 2018/2019,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en références en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées au verso.

Fait à : Le :
SIGNATURE OBLIGATOIRE :

F) Type de validation :

Période de validation : du __/__/20 __ au __/__/20 __	3 JOURS CONSECUTIFS		9 JOURS CONSECUTIFS	
	Sans Assurance RC	Avec Assurance RC* (22€)	Sans Assurance RC	Avec Assurance RC* (22€)
J'AI DEJA UNE VALIDATION 2018/2019, JE JOINS OBLIGATOIREMENT UNE COPIE				
➤ Validation temporaire départementale 57 sans sanglier	<input type="checkbox"/> 43,00 €	<input type="checkbox"/> 65,00 €	<input type="checkbox"/> 70,41 €	<input type="checkbox"/> 92,41 €
➤ Validation temporaire départementale 57 avec sanglier	<input type="checkbox"/> 60,00 €	<input type="checkbox"/> 82,00 €	<input type="checkbox"/> 104,41 €	<input type="checkbox"/> 126,41 €
➤ Validation temporaire départementale 54	<input type="checkbox"/> 45,00 €	<input type="checkbox"/> 67,00 €	<input type="checkbox"/> 75,41 €	<input type="checkbox"/> 97,41 €
➤ Validation temporaire départementale 55	<input type="checkbox"/> 45,00 €	<input type="checkbox"/> 67,00 €	<input type="checkbox"/> 74,41 €	<input type="checkbox"/> 96,41 €
➤ Validation temporaire départementale 67 sans sanglier	<input type="checkbox"/> 44,00 €	<input type="checkbox"/> 66,00 €	<input type="checkbox"/> 72,41 €	<input type="checkbox"/> 94,41 €
➤ Validation temporaire départementale 67 avec sanglier	<input type="checkbox"/> 58,00 €	<input type="checkbox"/> 80,00 €	<input type="checkbox"/> 114,41 €	<input type="checkbox"/> 136,41 €
➤ Validation temporaire départementale 68 sans sanglier	<input type="checkbox"/> 45,00 €	<input type="checkbox"/> 67,00 €	<input type="checkbox"/> 74,41 €	<input type="checkbox"/> 96,41 €
➤ Validation temporaire départementale 68 avec sanglier	<input type="checkbox"/> 63,00 €	<input type="checkbox"/> 85,00 €	<input type="checkbox"/> 128,41 €	<input type="checkbox"/> 150,41 €
➤ Validation temporaire départementale 88 sans grand gibier	<input type="checkbox"/> 47,00 €	<input type="checkbox"/> 69,00 €	<input type="checkbox"/> 78,41 €	<input type="checkbox"/> 100,41 €
➤ Validation temporaire départementale 88 avec grand gibier	<input type="checkbox"/> 55,00 €	<input type="checkbox"/> 77,00 €	<input type="checkbox"/> 93,41 €	<input type="checkbox"/> 115,41 €
➤ Validation temporaire Nationale Petit Gibier uniquement	<input type="checkbox"/> 97,26 €	<input type="checkbox"/> 119,26 €	<input type="checkbox"/> 189,45 €	<input type="checkbox"/> 211,45 €
➤ Validation temporaire Nationale Petit et Grand Gibier	<input type="checkbox"/> 115,26 €	<input type="checkbox"/> 137,26 €	<input type="checkbox"/> 225,45 €	<input type="checkbox"/> 247,45 €
➤ Timbre temporaire grand gibier ou sanglier département n°..... (voir verso)	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€
➤ Autre validation temporaire souhaitée département n°..... (nous contacter)	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€
<input type="checkbox"/> C'EST MA PREMIERE VALIDATION 2018/2019, JE RAJOUTE	+ 9,00 €			
<input type="checkbox"/> JE SOUHAITE CHASSER LA BECASSE ET DONC RECEVOIR UN CARNET PMA BECASSE				

MONTANT A REGLER (ne pas arrondir)

G) Mode de règlement :

- Chèque bancaire à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**
 Mandat à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**
 Virement bancaire (références bancaires au verso)

*Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information ci-jointe.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE MOSELLE

Maison de la Chasse et de la Nature

1 Rue de la Passotte – CS 75821 - 57078 METZ Cedex 03

☎ 03 87 75 82 82 - 📠 03 87 75 82 83 - info@fdc57.org - www.fdc57.org

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez obtenir une validation temporaire (9 jours consécutifs ou 3 jours consécutifs). Ces deux modalités de validation ne sont pas cumulables pour la saison 2018/2019. Plusieurs Choix :

- **Validation par courrier** : Complétez le présent bon de commande (identification du bénéficiaire, références du permis de chasser, renseignements complémentaires,...).
- **Validation par Internet** : sur www.fdc57.org, rubrique «Validation en ligne ».
 - **1^{er} choix** : faites votre validation en ligne, elle vous sera ensuite envoyée par la Poste.
 - **2nd choix** : sélectionnez «**E-VALIDATION**» au moment du paiement et **IMPRIMEZ DIRECTEMENT LA VALIDATION CHEZ VOUS**. Vous avez demandé un carnet bécasse, il vous sera envoyé séparément par voie postale.

SOYEZ TRÈS VIGILANT LORS DU CHOIX DE VOTRE VALIDATION PAR INTERNET, CAR IL N'EST POSSIBLE NI DE L'ANNULER NI DE LA REMBOURSER.

- **Demande de duplicata** : Vous devez obligatoirement en faire la demande écrite (en précisant que vous vous engagez à nous remettre le duplicata si vous retrouvez votre validation originale), et joindre un chèque de 10,00 € libellé à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de Moselle (FDC57).

NOUVEAUTE

La Fédération des Chasseurs de Moselle propose une assurance Responsabilité Civile chasse à **22,00 €**. Démarche simple et rapide, n'hésitez pas à lire les notices ci-jointes qui vous donneront le détail des garanties proposées.

Merci de ne pas vous déplacer au siège de la Fédération des Chasseurs de Moselle
AUCUNE VALIDATION NE POURRA ETRE DELIVREE LE JOUR MÊME.

POUR INFORMATION MONTANTS DES TIMBRES SANGLIERS OU GRAND GIBIER TEMPORAIRES DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES

Départements	Moselle (57)	Bas-Rhin (67)	Haut-Rhin (68)	Meurthe et Moselle (54)	Meuse (55)	Vosges (88)
Timbre Sanglier ou Grand Gibier 9 jours consécutifs	34 €	42 €	54 €			15 €
Timbre Sanglier ou Grand Gibier 3 jours consécutifs	17 €	14 €	18 €			8 €

REFERENCES BANCAIRES POUR VIREMENT

Code Banque	Code guichet	n° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	57000	00001005245	11	TRESOR PUBLIC METZ		
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1007	1570	0000 0010	0524	511	TRPUFRP1

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur. *Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.*